



Pièces à fournir pour l'inscription

- ❖ **E-photos** d'identité agréé ANTS "Permis de conduire" (avec code numérique **ANTS** intégré)
- ❖ **Pièce d'identité en cours de validité** ou celle du responsable légal si mineur(e). [Pour les étrangers: Titre de séjour **en cours de validité**].
- ❖ Justificatif de domicile de moins de **6 mois** (Facture EDF, GDF, téléphone fixe ou mobile, avis d'impôts etc.)
- ❖ **ASSR 2** ou **ASR** (17 à 25 ans)

Pour les personnes étrangères: *(En plus des justificatifs de base)*

- ❖ Copie intégrale de l'acte naissance ou du livret de famille.
- ❖ Preuve de résidence en France depuis plus de 6 mois.

Pour les personnes hébergées: *(En plus des justificatifs de base)*

- ❖ Attestation sur l'honneur de l'hébergeant, **datée et signée par l'hébergeant(e) et l'hébergé(e)**.
- ❖ Pièce d'identité de l'hébergeant(e) (Pour les étrangers: Titre de séjour en cours de validité)

Pour les personnes entre 17 ans et 25 ans révolus: *(En plus des justificatifs de base)*

- ❖ Certificat individuel de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), Ou l'attestation individuelle d'exemption.

Notez bien :

A partir de 25 ans révolus, aucun des justificatifs mentionnés ci-dessus (JDC) n'est exigible.

Les candidats à la catégorie B, dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite, âgés de 15 à 17 ans non révolus, sont aussi dispensés de la présentation de ces justificatifs.

Un délai d'attente pouvant aller jusqu'à 4 semaines peut-être imposé par la préfecture, indépendamment de notre volonté.